

11 AVR. 2024

La Préfète de l'Aube

à

Liste des destinataires

Affaire suivie par Mme Françoise SCHILDE
Tél. : 03.25.42.36.73

francoise.schilde@aube.gouv.f

Objet : Report de l'essai mensuel des sirènes d'alerte –

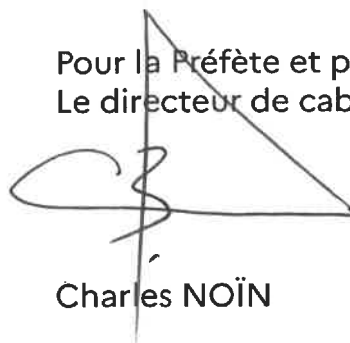
Réf : Arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte

L'article 4 de l'arrêté cité en référence prévoit que « *Les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leurs matériels. Pour les sirènes relevant de l'État, des communes et des établissements industriels autres que les aménagements hydrauliques, [ces] essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois, à midi* ».

Le premier mercredi de mai 2024 étant un jour férié, il est décidé de procéder au report de l'essai mensuel au jeudi 2 mai 2024, à 12h00.

Je vous remercie d'appliquer cette instruction pour les sirènes relevant de vos responsabilités respectives.

Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur de cabinet,



Charles NOÏN

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et messieurs les maires de l'Aube

M. le Directeur départemental de la sécurité publique de l'Aube

M. le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de l'Aube

M. le Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de l'Aube

M. le Directeur de la société Dislaub

M. le Directeur de la Société Soufflet Agriculture

M. le Directeur de la Société Cristal Union

M. le Directeur de l'Institut de Chimie Organique et Analytique ICOA France

M. le Directeur de l'EPMU de Brienne-le-Chateau

M. le Directeur de SECOIA

Mme la Directrice du CNPE